

VILLE DE CHAGNY

SÉANCE DU 9 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le neuf du mois de février, le conseil municipal de la ville de CHAGNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de monsieur Michel PICARD, maire.

Effectif légal du Conseil Municipal :	29
Présents à la séance :	21, puis 22
Votants :	28
Date de la convocation :	2 février 2009

Secrétaire de séance : Mlle BOULNOIS

Etaient présents : MM. PICARD, FRANCONY, Melle BOULNOIS, MM. FERRANDO, FAVERIAL, Mme LARRE, M. CLAPOT, Mmes SARRE, BOUGEOT, M. ABDELLI, Mme NICOT, M. PERRIER, Mme AUFRERE, M. BELLATI, Mmes PERROT, PROST, M. NAIRAT, Mlle LACROIX, Mme RODIER, MM. GAUDILLÈRE (à partir de la question trois) GAGNARD, Mme RICHARD-MANGINI

Excusés représentés

Mme ROSSIGNOL, procuration à M. FAVERIAL
M. COCHLOVIUS, procuration à M. FERRANDO
Mme NIE, procuration à Mme SARRE
M. PERROT, procuration à M. PERRIER
Mme DILLY, procuration à Mme RODIER
Mme BRUNET-LECHENAULT, procuration à Mme RICHARD-MANGINI

Excusé : M. MALINGRE

La séance débute à 18 h 40.

INFORMATION PREALABLES

1) Prochains RV municipaux

- Le festival de théâtre amateur 2009 connaît un grand succès. Une dernière pièce sera jouée le vendredi 13 février.
- La présentation des reines à la municipalité aura lieu dimanche 15 prochain à 11h.

2) Communauté d'agglomération Beaune-Chagny-Nolay

- Office intercommunal de tourisme : Denis Thomas a été élu président. Le comité de direction sera élu mercredi prochain.
- 1 600 personnes ont assisté au concert organisé à Meursault avec le soutien de la communauté d'agglomération le 25 janvier dernier.
- Le prochain conseil communautaire aura lieu le lundi 30 mars.

3) Remerciements

- du CLI pour l'aide apportée par la municipalité lors du sommet des dirigeants qui s'est déroulé les 24 et 25 février.
- des Restos du Cœur pour avoir reçu des boîtes de chocolats du CCAS.

4) Autres

- La ville de Chagny vient de recevoir deux distinctions décernées par le jury départemental des villes et villages fleuris : une confirmation de la 1^{ère} fleur avec félicitations du jury et le prix du décor de Noël.

Par ailleurs, monsieur Michel Maciejewski a reçu, au titre de particulier professionnel du fleurissement, un prix pour son balcon.

➤ Pour des raisons professionnelles, monsieur Kamel ABDELLI va quitter Chagny. Le pot de l'amitié sera servi à la fin de la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2008

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité des présents à cette séance.

ACTES ACCOMPLIS PAR LE MAIRE DU 17 DECEMBRE 2008 AU 8 FEVRIER 2009 – DELEGATION DE L'ART. L2122-22 DU CGCT

Décision n° 1 : Création d'une régie de recettes temporaire pour l'encaissement des droits d'entrée à la soirée concert du 7 février 2009.

REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES MUNICIPALES

Il est apparu opportun d'actualiser et d'uniformiser les documents de location des salles municipales, à savoir l'imprimé « demande de location », le règlement intérieur et le contrat de location de la Maison du Peuple et de la salle Claude Forêt.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter ces documents et d'autoriser leur mise en application.

MOMENTS MUSICAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

L'édition 2009 des Moments Musicaux comportera 4 soirées musicales.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à solliciter de monsieur le directeur régional des affaires culturelles et de monsieur le président du Conseil Général l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible.

COMMISSION CANTONALE POUR L'INVESTISSEMENT COMMUNAL

Un nouveau règlement fixe les conditions des aides du Conseil Général en faveur des communes (ex FDAEC-FDAVOC), appelé dorénavant Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal (P2IC).

Lors des 3 réunions programmatiques pour la répartition de l'enveloppe cantonale d'un montant de 178 074 €, 53 422 € ont été attribués à la voirie.

Il est prévu qu'en 2010, des crédits seront prioritairement affectés à la commune de Chagny pour l'accessibilité de la mairie aux personnes handicapées (coût estimatif : 61 000 € HT) avec une prévision d'aide à hauteur de 50%.

En 2009, une subvention de 12 393 € pourrait être allouée pour des travaux de voirie dont le coût estimatif est de 60 000 € HT. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter cette aide auprès du conseil général.

TARIF DU PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

Tenant compte de l'augmentation du fournisseur, ainsi que des charges de fonctionnement liées à la livraison, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif du repas servi à domicile à 7,10 € TTC à compter du 15 février 2009.

TARIF DES VACATIONS FUNERAIRES

La loi 2008-1350 du 19 décembre 2008, a réduit le nombre d'opérations de surveillance donnant lieu au versement d'une vacation. Désormais, seules les opérations suivantes sont concernées :

- *la surveillance de la fermeture du cercueil, lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt,

- *la surveillance des opérations de crémation,

- *la surveillance des opérations d'exhumation, de réinhumation et de translation de corps.

La loi a également harmonisé sur l'ensemble du territoire le taux unitaire de ces vacations en instituant un minimum de 20 € et un maximum de 25 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour fixer à 20 € le taux unitaire de ces vacations.

AVANCE DE SUBVENTION POUR LE COMITE DE LA MI-CAREME

Les fêtes de la Mi-Carême se dérouleront du 22 au 29 mars prochains.

Afin de permettre le règlement de certains frais urgents (fournisseurs, musiques, etc.), le conseil municipal, à l'unanimité (madame RICHARD-MANGINI ne prenant pas part au vote), décide de verser une avance de subvention au Comité de la Mi-Carême d'un montant de 15 000 €.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU CIRCUIT DE SAONE-ET-LOIRE

La Route de Saône-et-Loire, manifestation cycliste, aura lieu les 19, 20 et 21 juin 2009. Le départ se fera de Chagny. Les coureurs et la caravane publicitaire se regrouperont place Marcel Charollais.

Afin de soutenir ce projet qui apportera de l'animation en ville, le conseil municipal, sur proposition des commissions « Sports, Festivités, Loisirs » et « Finances, Synthèse, Vie économique » a décidé d'octroyer, à l'unanimité, 500 € de subvention exceptionnelle à cette association.

AVANCE DE SUBVENTION POUR ALLIANCE CHAGNY SPORTS

Afin de faciliter le règlement de certaines dépenses en cours, le conseil municipal, à l'unanimité (madame ROSSIGNOL ne prenant pas part au vote), décide d'accorder une avance d'un montant de 4 000 € sur la subvention à verser à Alliance Chagny Sports en 2009.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ECOLE DES BEAUX ARTS

L'Ecole des Beaux-arts a ouvert un atelier à Chagny depuis septembre 2008.

Des locaux, d'une superficie de 167,50 m², ont été mis à sa disposition dans le bâtiment de l'espace Claude Forêt et une convention, comprenant 8 articles, a été établie afin de fixer les modalités d'occupation. Il est prévu notamment le paiement d'un loyer de 1,51 €/m²/mois, indexé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice INSEE et incluant un forfait de charges de 0,51 €/m²/mois.

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 4 abstentions (Mme RODIER, M. GAUDILLIERE, Mme DILLY, M. GAGNARD) approuve les termes de cette convention et autorise monsieur le Maire à la signer.

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre des travaux de rénovation des écoles et afin de faire des économies d'énergie, le remplacement des fenêtres de l'école maternelle Bellevue a été inscrit au budget pour un montant de 82 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention, au taux le plus élevé possible, dans le cadre de la DGE, répartition 2009 pour ces travaux.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Conseil Régional et la Bibliothèque départementale ont attiré l'attention de la commune sur le fait qu'il serait préférable de remplacer le logiciel en même temps que le matériel. En effet, le logiciel actuel risque d'être rapidement obsolète et la ville ne pourra pas solliciter une nouvelle subvention avant 5 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à solliciter du président du Conseil Régional et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention au taux le plus élevé possible pour le renouvellement du système informatique de la bibliothèque (logiciel et matériel) ainsi qu'une dérogation d'acquérir le matériel avant la notification de subvention.

ACHAT DE TERRAIN ROUTE DE CHAUDENAY

Monsieur MONNOT Georges, propriétaire de terrains situés au lieudit « Les Loches », section AH 34, 43 et 44, pour une superficie de 8 102 m², souhaite vendre ces parcelles. Après consultation de France Domaine, le prix d'achat peut être fixé à 70 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir ces parcelles au prix de 70 000 € afin de constituer des réserves foncières.

La séance est levée à 19 h 25.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

S. BOULNOIS

M. PICARD